

Zurich, le 2 février 2021

Communiqué de presse

La Confédération prend en charge jusqu'à 40 % des coûts d'un bon éclairage dans les bureaux à domicile

La moitié de la Suisse travaille actuellement dans ses quatre murs. Il est donc d'autant plus important de veiller à ce que le lieu de travail à la maison soit bien éclairé. Le programme fédéral « Alledin » soutient le remplacement des anciens lampadaires halogènes par des lampes LED efficaces. « Alledin » couvre jusqu'à 40 % (max. CHF 125.-) du coût du nouvel éclairage.

Le programme de subvention « Alledin » facilite la décision de passer à des luminaires LED efficaces. Les lampes halogènes sont de véritables dévoreurs d'énergie : seuls 7 % de l'électricité sont convertis en lumière. En outre, les lampadaires halogènes ont une mauvaise répartition de la lumière et ne conviennent donc pas au travail de bureau.

Quiconque se débarrasse de son ancien lampadaire halogène et achète un nouveau luminaire LED efficace coûtant au moins CHF 125.- sera remboursé jusqu'à 40 % du prix, ou au maximum CHF 125.-.

Trois étapes sont nécessaires pour que l'argent soit versé :

- 1) Éliminez l'ancien lampadaire halogène dans un point de collecte ou un magasin spécialisé et documentez le moment de l'élimination par une photo.
- 2) Photographiez la facture d'achat de la nouvelle lampe LED efficace.
- 3) Téléchargez les deux photos sur www.alledin.ch. Le crédit sera délivré si le nom et le numéro IBAN sont indiqués.

Comme les magasins sont actuellement fermés, la nouvelle lampe peut également être commandée en ligne. De nombreux magasins proposent des conseils par téléphone, livrent la nouvelle lampe LED directement chez vous et éliminent les anciennes lampes halogènes.

En raison de la pandémie de coronavirus, de nombreuses personnes passent la plupart de leur temps à la maison. C'est le moment idéal pour faire de l'ordre et se débarrasser des vieilles lampes encombrantes ! Les sites de collecte sont en principe ouverts pendant le confinement.

Le financement de la campagne « Alledin » provient de la Confédération. En raison de la pandémie, l'Office fédéral de l'énergie a augmenté le montant des subventions de 30 à 40 %.

À ce jour (2.2.21), 1'100 luminaires de ménages privés ont déjà été subventionnés.

La campagne se poursuit jusqu'à la fin de l'année 2021.

Dépliant alledin : alledin.ch/downloads/alledin_Flyer_A5_fr.pdf

Contacts :

S.A.F.E. – Agence suisse pour l'efficacité énergétique

Schaffhauserstrasse 34 – 8006 Zurich

Giuseppina Togni, tél. 044 273 08 61, port. 079 433 98 17

info@alledin.ch

www.alledin.ch

En Suisse romande :

Matthieu Chenal, tél. 021 624 89 46, port. 078 683 36 10